FICHE ACTION

AXE 3: VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT **OBJECTIF 3.3: FAVORISER LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES**



ACTION 3.3.1 : ACCOMPAGNER LE PERSONNEL DE LA
RESTAURATION COLLECTIVE DANS LE CADRE DE LA LOI EGALIM

ATTENUATION/ADAPTATION

THEMATIQUE: GAZ A EFFET DE SERRE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

PERIMETRE: RESTAURATION COLLECTIVE PORTAGE: CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

PRIORITE: 1

DESCRIPTION DE L'ACTION

Contexte

Avec un quart de l'empreinte carbone des Français, l'alimentation constitue l'un des premiers postes responsables des émissions de gaz à effet de serre, avec le transport et le logement.

CMC a été engagée dans un Plan Alimentaire Territorial (PAT) et de ce fait souhaite poursuivre son travail avec les communes du territoire sur les circuits courts et la restauration collective.

La restauration collective concerne : la restauration scolaire, les centre de loisirs et les crèches, les services de restauration à domicile, la restauration collective dans les établissements comme les entreprises et les EHPAD.

Objectifs et résultats attendus

- Aider à atteindre les objectifs de la loi Egalim notamment les 20% de produis bio dans la restauration scolaire
- Réponse aux nouvelles attentes des consommateurs : respect de l'environnement, soutien à l'économie locale
- Promouvoir les produits locaux ainsi que les bénéfices économiques pour les agriculteurs locaux

ou engagé

Contenu de l'action

Ce qui est déjà fait | Engagement de CMC dans le Plan Alimentaire du Centre Bretagne : accompagnement notamment des cuisiniers de la restauration scolaire – fin en janvier 2024

⇒ ACTION A RELANCER

⇒ ACTION RECURRENTE

> Actions à destination des gestionnaires de restaurations scolaires et les restaurations collectives gérées par l'EPCI (multiaccueils/centre de loisirs :

- Gestion directe : Former aux achats de proximité et de saison et aux nouvelles pratiques alimentaires
- Gestion concédée : mettre à disposition des outils permettant d'avoir un cahier des charges avec des préconisations spécifiques, mise en place d'ateliers collectifs pour les gestionnaires et élus sur la rédaction de leur cahier des charges et le suivi des marchés, proposer des réunions et retours d'expériences sur le retour en régie
- Proposer un accompagnement spécifique et individuel pour les communes du territoire en fonction de leurs besoins propres (2 communes par an)
- Organiser des actions de prévention et réduction des déchets alimentaires en restauration collective (lien avec action 3.1.2)
- Organiser des formations sur la pause méridienne, éduquer les enfants aux goûts et aux fruits/légumes de saison

Actions à destination des gestionnaires des autres restaurations collectives :

- Mobiliser les acteurs (entreprises, EPHAD), et identifier les potentiels de sensibilisation et d'actions
- Réaliser des communications dans les établissements sur la cuisine durable et les produits locaux
- Organiser des animations en partenariat avec des structures spécialisées
- Organiser des actions de prévention et réduction des déchets alimentaires en restauration collective (lien avec action 3.1.2)
- Mener une réflexion de mise en œuvre d'un Plan Alimentaire Territorial à l'échelon local avec la réalisation d'une étude des flux entrant-sortant et les possibilités de relocalisation (perspectives de développement des actions)

Lien avec d'autres actions ou programmes

Lien avec d'autres programmes de CMC Projet de territoire, PLPDMA

Action 3.1.2 : Prévenir et valoriser nos biodéchets alimentaires et végétaux Lien avec d'autres actions du PCAET Action 3.3.2 : Développer les circuits courts Action 3.3.3 : Sensibiliser à une alimentation durable et locale

PILOTAGE DE L'ACTION

	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote</u> : TTC – 0.05 ETP <u>Supports</u> : Déchets (économie circulaire) – 0.01 ETP <u>Associés/informés</u> : développement économique et communes	producteurs locaux, Equalianse, Association « les pieds dans le plat », cuisiniers experts, CAB, GAB, Mutualité française de Bretagne, etc.	Gestionnaires de restauration collective

COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)

Budget	10 000 € /an (formations/ateliers + accompagnement des communes) 20 000 € (étude) - 2026 Soit 80 000 €	
Financement	Aide d'ingénierie technique de la CMA: Valoriser les produits alimentaires locaux auprès de l'ensemble des acteurs de votre territoire Financement de la Banque des territoires: Accompagner les projets de l'économie circulaire, alimentation, circuits courts	
Echéance et calendrier	2024 : Mise en place des ateliers collectifs pour la gestion concédée 2025-2030 : formations, accompagnement, étude (2026)	

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)
Nombre de cantines accompagnées	CMC	12
Nombre de partenariats crées entre restaurations collectives et producteurs	CMC	5

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL – CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

FICHE ACTION



AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT
OBJECTIF 3.3 : FAVORISER LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

Nombres d'animations réalisées avec les restaurations collectives privées	СМС	5				
Etude sur la mise en place d'un PAT	CMC	réalisé				
Incidences environnementales						
Incidences potentielles: ++ (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)						
Mesures ERC : /	Indicateur	de suivi environnemental (si incidence négative) : /				